



En quelques
repères



QUI SOMMES-NOUS ?

Née en 1956 dans le nord de la France, à partir d'une idée qui a vu le jour en Autriche en 1949, SOS Villages d'Enfants France offre à des frères et sœurs sans protection parentale, un cadre de vie familial et l'assurance

d'une relation affective et éducative stable auprès d'une mère ou d'un père SOS.

L'association propose également des Programmes de renforcement des familles, pour prévenir les risques de déstructuration familiale, et promouvoir des liens d'attachement sécurisants.

Apolitique, non confessionnelle et reconnue d'utilité publique depuis 1969, SOS Villages d'Enfants France est engagée en protection de l'enfance en France et dans une vingtaine de pays dans le monde. Elle y mène, en plus de l'accueil en Villages d'Enfants SOS pour les enfants en danger et des Programmes de renforcement des familles, des programmes en faveur des populations vulnérables, pour favoriser leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé. Elle intervient également en situation de crise, via des programmes d'urgence.

SOS Villages d'Enfants France fait partie de la Fédération internationale des Villages d'Enfants SOS, première organisation privée au monde au service de l'enfance en situation de vulnérabilité. Cette Fédération, présente dans 138 pays et territoires, a voix consultative à l'UNESCO et au Conseil économique et social de l'ONU

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE REMPLIT TROIS FONCTIONS :

Acteur de la protection de l'enfance en France

Acteur du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et du jeune

Partenaire d'associations dans le monde et en France



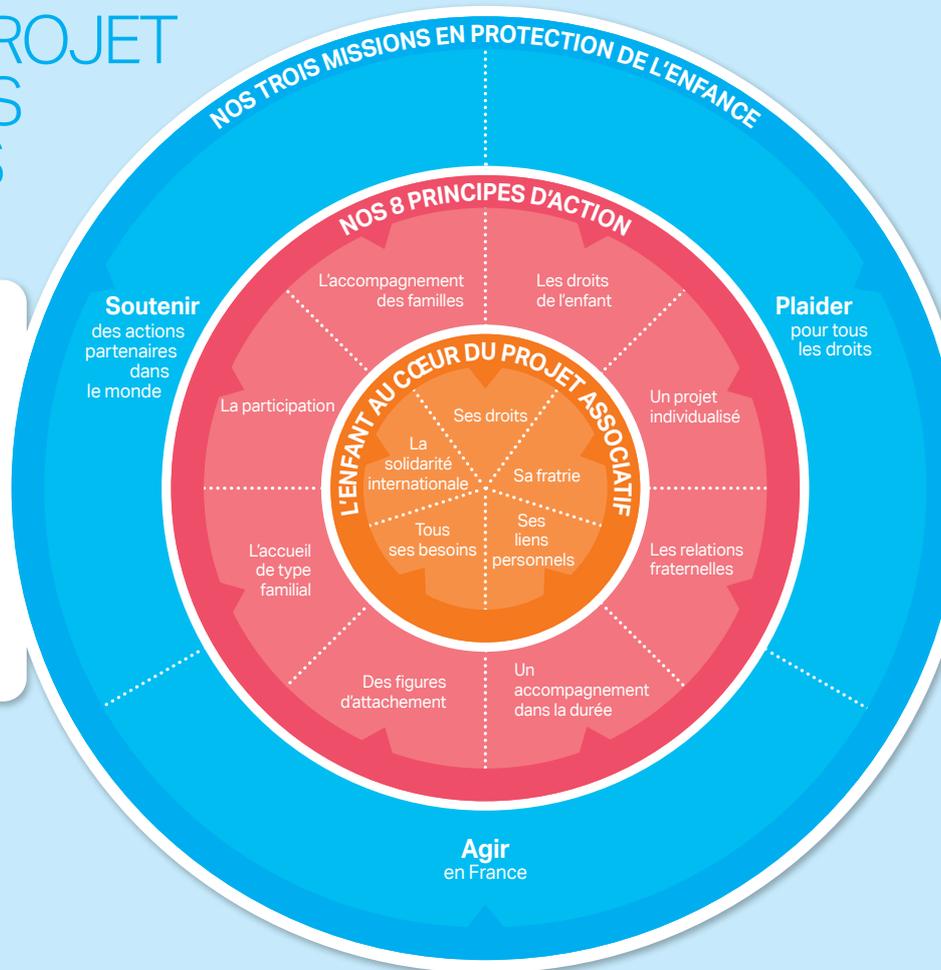
SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EST MEMBRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS INTERNATIONAL¹ :

- Présente dans 138 pays et territoires
- 539 villages d'enfants SOS
- Près de 68 000 enfants et jeunes accueillis
- 2 900 programmes sociaux, éducatifs, pour les jeunes, de santé et d'urgence
- Plus de 1,2 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes)

⁽¹⁾ Chiffres 2021

NOTRE PROJET POUR LES ENFANTS

Permettre à chacun des enfants accueillis de grandir avec ses frères et sœurs, auprès de professionnels engagés dans la durée, dans le respect de ses droits, pour trouver la sécurité affective et les repères éducatifs dont il a besoin, jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.



UNE RECHERCHE CONSTANTE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

La politique associative de protection des enfants

La démarche d'amélioration de la qualité

Les instances représentatives et les démarches de participation

La qualité de vie au travail et la formation des collaborateurs

L'implication des collaborateurs

L'engagement pour une éthique professionnelle

La production d'études et de recherches

La participation à des groupements professionnels et institutionnels

CE QUE NOUS FAISONS EN FRANCE



SOS Villages d'Enfants accompagne en France des fratries dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. Les décisions d'accompagnement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants qui les confient aux services de protection de l'enfance des Conseils Départementaux.

SOS Villages d'Enfants France propose un accueil en Village d'Enfants SOS pour des frères et sœurs pour lesquels :

- les services de l'aide sociale à l'enfance anticipent un accompagnement dans la durée ;
- les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants France assure la gestion de :

- 17 Villages d'Enfants SOS en France métropolitaine ;
- la Maison Claire Morandat, établissement qui propose un accompagnement éducatif et social à des jeunes de 16 à 21 ans, auparavant accueillis en village d'enfants SOS, dans une Maison d'enfants à caractère social ou chez une assistante familiale. Le jeune bénéficie d'un environnement sécurisant et structurant pour mener à bien son projet individuel, et d'un accompagnement personnalisé vers l'autonomie.
- SOS Villages d'Enfants France propose également deux Programmes de renforcement des familles, destinés à soutenir, à leur domicile, les familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants.

Soit au total plus de 1 000 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés



LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL EN VILLAGE D'ENFANTS SOS

À la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants de :

GRANDIR DANS UN CADRE DE VIE DE TYPE FAMILIAL

Les enfants sont accueillis dans une maison semblable à celles du voisinage. Ils investissent leur lieu de vie : « *C'est notre maison, notre jardin... ma chambre, mes jouets* ». Ils participent et s'impliquent dans la vie quotidienne : choix des loisirs et des vacances, préparation des repas, courses ou encore aménagement de leur espace.

Chaque éducateur familial (mère ou père SOS) gère le budget de la maison et sensibilise les enfants à la nécessité d'épargner pour des projets particuliers ou de vacances. Ils font ainsi l'expérience de la réalité de la vie.

L'éducateur familial reste entre trois et cinq semaines au sein de la maison familiale puis est remplacé pendant 10 jours par un aide familial. Le rythme de ce binôme contribue à apporter une stabilité aux enfants avec des adultes de référence.



Une équipe pluridisciplinaire réunissant directeur de village, chef de service éducatif, psychologues, responsable des programmes, éducateurs spécialisés et scolaires, agents d'entretien, service généraux, secrétariat.

- 1 MAISONS FAMILIALES**
Prévues pour accueillir jusqu'à 5 enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.
- 2 MAISON COMMUNE**
Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.
- 3 MAISON FAMILIALE SAFI**
Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un Service d'Accueil Familial Immédiat (SAFI) pour un accueil en urgence et de courte durée par des aides familiaux de fratries. L'observation et l'évaluation

conduisent à une proposition d'orientation adaptée.

- 4 MAISON DES FAMILLES**
Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.
- 5 ESPACE DE TRANSITION**
Il permet à des adolescents et jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.



VIVRE AVEC SES FRÈRES ET SOEURS

Convaincue que le lien fraternel est une ressource pour le développement de l'enfant, l'association met tout en oeuvre pour permettre aux enfants accueillis de ne pas être séparés de leurs frères et soeurs.

Aider l'enfant à se reconstruire après une expérience d'attachement insécurisant nécessite de s'assurer que le partage de la vie quotidienne est la solution adaptée, et d'accompagner l'évolution des liens au sein de la fratrie.

À ces conditions, la fratrie est un lieu de transmission offrant à chacun la possibilité de s'inscrire dans son histoire, de fonder une appartenance familiale mais aussi de faire l'expérience de l'altérité, des rapports de genre, de place et de statut dans le groupe. La vie des frères et soeurs en village d'enfants SOS permet ainsi que l'accueil en protection de l'enfance ne soit pas un temps suspendu dans la vie de l'enfant.



S'APPUYER SUR UNE RELATION ÉDUCATIVE ET AFFECTIVE STABLE

Pour grandir, et réparer des blessures physiques ou psychologiques, un enfant a besoin de tisser des liens d'affection durables avec un ou des adultes. Cette sécurisation affective nécessaire à son épanouissement, est rendue possible par une prise en charge stable, personnalisée et adaptée, centrée sur des figures d'attachement incarnées par l'éducateur familial - dit mère ou père SOS - et l'aide familial. Ces derniers permettent à l'enfant de grandir dans un climat chaleureux tout en respectant son histoire. Ils font partie d'une équipe pluridisciplinaire qui met en oeuvre auprès de l'enfant ses compétences professionnelles et ses qualités humaines, et devient ressource pour lui, au même titre que ses frères et soeurs.

De plus, dans le respect la décision du juge des enfants, tout est mis en oeuvre pour le maintien des liens familiaux dans l'intérêt supérieur de l'enfant.



BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PAR UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Si le cadre de vie quotidien de l'enfant est la maison familiale, c'est l'équipe pluridisciplinaire, dont fait partie l'éducateur ou l'éducatrice familiale, qui accompagne l'enfant et prend l'ensemble des décisions le concernant. Ainsi, psychologues, éducateurs spécialisés, éducateurs scolaires, animateurs sont présents au quotidien aux côtés des enfants.

Le projet d'accompagnement personnalisé de chaque enfant s'appuie sur un bilan précis, définit des objectifs et est soumis à évaluations régulières.

Le village d'enfants SOS constitue une communauté éducative cohérente, garante d'un équilibre entre prise en charge individuelle et collective et entre investissement affectif et engagement professionnel.



ÊTRE PRÉPARÉS À UNE VIE ADULTE ET RESPONSABLE

L'accompagnement progressif vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle sont au cœur des préoccupations de SOS Villages d'Enfants. Pendant toute la durée d'accueil des enfants et des jeunes, les équipes sont attentives à proposer :

- un accompagnement scolaire ambitieux et de qualité
- des activités d'éveil culturel, artistique et sportif
- des dispositifs d'accès progressif à l'autonomie
- un droit effectif à la participation au travers des Espaces Villages de Consultation des Jeunes (EVCJ) et de l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ).

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX VILLAGES D'ENFANTS SOS

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants qui lui sont confiés, l'association développe des dispositifs complémentaires adossés aux villages d'enfants SOS.



LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT (SAFI)

PERSAN (95), DIGNE-LES-BAINS (04), CALAIS (62), BESSE-SUR-ISSOLE (83), NEUVILLE-SAINT-RÉMY (59) ET MARLY (59)
Les Safi accueillent des fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Sur une durée de quatre mois en moyenne, l'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants SOS ou ailleurs).



LES ESPACES DE TRANSITION

JARVILLE (54), MARSEILLE (13), CARROS (06), BUSIGNY (59), PLAISIR (78), CALAIS (62), MARANGE (57) ET BESSE-SUR-ISSOLE (83)

Ils proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement situé(e) à proximité du village d'enfants SOS. Les jeunes gèrent ensemble la vie quotidienne et bénéficient d'un accompagnement éducatif centré sur l'acquisition de compétences fonctionnelles (gestion des actes de la vie courante) et sur les questions relationnelles.

Les jeunes accueillis développent leur autonomie et sont préparés à leur insertion socio-professionnelle après la fin de la prise en charge. Ils sont également accompagnés dans les démarches administratives en vue de leur majorité.



LES MAISONS DES FAMILLES

Ces maisons sont dédiées aux rencontres parents/enfants. Les visites sont libres ou bénéficient de l'accompagnement ou de l'encadrement d'un professionnel. Les enfants et les parents partagent des temps de vie familiale (préparer un repas, organiser une sortie, faire les devoirs...). Des hébergements sur un week-end sont également possibles pour les parents ayant un droit d'hébergement.



LES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES FAMILLES (PRF)

NORD (59) ET CHARENTE-MARITIME (17)
Les PRF s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Les interventions ont lieu au domicile des familles afin de renforcer leur autonomie dans leur environnement. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou d'activités collectives, un PRF s'intéresse à toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socio-économique, la santé, l'accès aux droits...

PROGRAMMES ÉDUCATIFS



PYGMALION : PROGRAMME EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Convaincue qu'une partie des difficultés scolaires des enfants accueillis en protection de l'enfance est liée à la situation d'accompagnement, l'association fait de la réussite scolaire des enfants accueillis une priorité traduite dans son programme « Pygmalion », déployé dans l'ensemble des villages d'enfants SOS. Cinq acteurs-clés de la réussite scolaire sont mobilisés autour de cet objectif : l'association, les équipes des villages d'enfants SOS, l'institution scolaire, l'enfant et ses parents.

Les actions relevant des villages d'enfants SOS s'articulent autour de trois axes : liens avec les écoles, suivi personnalisé de la scolarité de l'enfant, participation des parents.

Aujourd'hui, dans tous les villages d'enfants SOS un éducateur scolaire est chargé de coordonner le programme et d'assurer le suivi des enfants en lien avec les établissements scolaires et l'équipe du village d'enfants SOS.

Afin de favoriser la réussite scolaire et préparer au mieux la future insertion socio-professionnelle des enfants accueillis, mais aussi développer leur équilibre et leur épanouissement personnel, l'association conduit des programmes éducatifs ambitieux autour de la scolarité, du sport et de la participation des enfants et des jeunes.



PEPS (PROGRAMME D'ÉPANOUISSEMENT PAR LE SPORT)

Le PEPS a pour principe d'utiliser le sport comme levier pour le développement de l'enfant. Pour travailler des aptitudes et compétences souvent fragilisées chez ces jeunes aux parcours de vie difficiles, le PEPS sélectionne des activités sportives pour les vertus éducatives qu'elles mettent en jeu.

En 2018, le Programme Spécifique du PEPS (PS-PEPS) a été conçu en complémentarité de cette dimension collective pour aller plus loin dans l'accompagnement de certains jeunes en période de crise. Un accompagnement individuel qui permet une prise en charge adaptée à cette période critique en lien avec le projet mené par l'équipe éducative du village d'enfants SOS.



ENCJ (ESPACE NATIONAL DE CONSULTATION DES JEUNES)

La participation des enfants et des jeunes afin de solliciter leur avis et d'en tenir compte est une priorité pour SOS Villages d'Enfants ; elle se décline au sein des Espaces Villages de Consultation des Jeunes (EVCJ), et de l'ENCJ au niveau national. Ce dernier est composé d'un représentant élu de chaque village d'enfants SOS, ainsi que de la direction de l'association. Une charte et un guide de l'élu définissent ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. Des travaux de l'ENCJ sont issues de nombreuses propositions pour améliorer nos pratiques d'accueil et d'accompagnement.

CE QUE NOUS FAISONS DANS LE MONDE

SOS Villages d'Enfants International apporte une aide directe quotidienne à plus d'1,2 millions de bénéficiaires dans 138 pays et territoires.

Toujours guidée par l'esprit de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant), SOS Villages d'Enfants International défend les droits de l'enfant et en premier lieu celui à vivre dans un environnement familial qui favorise son développement.

Pour que les enfants puissent grandir dans leur environnement familial, les associations nationales proposent un large éventail de services pour soutenir les familles : Programmes de renforcement des familles, centres de jour, centres sociaux et structures scolaires ou de formation. Lorsque le maintien dans leur famille se révèle impossible ou contraire à leur intérêt, SOS Villages d'Enfants propose un accueil au sein de villages d'enfants SOS, de familles d'accueil ou de structures pour jeunes.

SOS Villages d'Enfants veille à ce que tous les enfants et jeunes bénéficiant de son soutien, soient intégrés à leurs communautés et, pour ce faire, développe des collaborations avec celles-ci, les pouvoirs publics et différents partenaires.

SOS Villages d'Enfants France soutient directement 23 associations homologues nationales dans l'élaboration et la gestion de programmes de développement, notamment en proposant des échanges d'expériences et de compétences ainsi que des partenariats avec des ONG françaises et des partenaires institutionnels français ou européens.



SOS Villages d'Enfants France soutient directement des actions dans 23 pays⁽¹⁾

- 47 villages d'enfants SOS ;
- 31 Programmes de renforcement des familles, centres de jour et centres sociaux ;
- 52 structures scolaires ou de formation.
- 33 729 bénéficiaires



Certains projets sont réalisés avec le soutien de l'AFD et de la Coopération Monégasque

⁽¹⁾ Chiffres 2021



PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

SOS Villages d'Enfants propose :

- des Programmes de renforcement des familles (PRF) pour prévenir les risques de déstructuration familiale ou d'abandon préjudiciables au développement de l'enfant ;
- des modalités d'accueil de type familial lorsque l'enfant ne peut demeurer dans sa famille.

539 villages d'enfants SOS
703 foyers de jeunes
719 PRF

Soit
523 400 enfants,
jeunes et adultes
dans le monde

ACCÈS À LA SANTÉ

SOS Villages d'Enfants dispose de centres médicaux qui interviennent en particulier autour de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition et des personnes affectées par le VIH.

62 centres médicaux
et programmes de santé
Soit
300 800 prises
en charge

AIDE D'URGENCE

Dans les situations de catastrophe naturelle, de conflit armé et de crise sanitaire, SOS Villages d'Enfants intervient pour protéger les enfants non accompagnés, stabiliser à long terme les familles et répondre aux besoins fondamentaux des enfants.

31 programmes d'aide
d'urgence
Soit près de
192 400 prises
en charge

ACCÈS À L'ÉDUCATION

SOS Villages d'Enfants construit ou soutient des écoles et jardins d'enfants là où les autorités ne sont pas en mesure de le faire ou lorsque les structures existantes sont insuffisantes. Elle développe également des centres de formation professionnelle en adéquation avec les besoins des employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

170 jardins d'enfants
179 écoles
117 centres de formation
professionnelle
Soit
203 000 enfants,
jeunes et adultes
dans le monde

UN ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation de SOS Villages d'Enfants est dédié aux professionnels de l'enfance. Les formations proposées sont fondées sur la singularité du projet associatif.

Notre offre de formation est portée par des convictions et des valeurs fortes : l'affection est le socle de l'action auprès des enfants, l'engagement personnel et la rigueur professionnelle en sont les garants.

Les formations s'adressent à tous les professionnels qui partagent ces convictions, quels que soient leur fonction et le type de prise en charge. L'approche pédagogique s'appuie sur les fondamentaux de l'accompagnement et sur l'utilisation d'une posture pragmatique. Une thématique phare de la formation est l'approche par les droits de l'enfant portée par SOS Villages d'Enfants. L'association propose également une formation inédite sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles.

Les enjeux de cette mission sont triples :

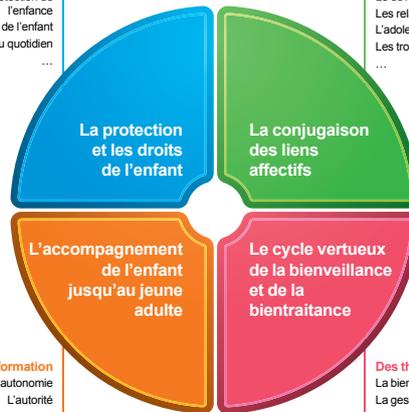
- Transmettre un savoir-faire issu de notre expérience de 65 ans sur les axes principaux de notre projet associatif
- Contribuer au plaidoyer en faveur des enfants par notre approche des thématiques traitées en formation
- Proposer à des professionnels de l'association d'intervenir pour ce département.

Au sein de cette offre, l'association déploie une formation sur les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance : de la théorie à la pratique. Elle est portée en partenariat avec la CNAPE¹ et le CNFPT². Ce projet bénéficie également du soutien du Défenseur des droits. Le contenu de la formation a été élaboré dans le cadre d'un projet européen porté par SOS Villages d'Enfants International en partenariat avec le Conseil de l'Europe et Eurochild.

Plusieurs centaines de personnes ont été formées sur ce sujet.

*1 Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
2 Centre National de la Fonction Publique Territoriale*

Des thématiques de formation
Les dispositifs de protection de l'enfance
Les acteurs autour de l'enfant
Les droits de l'enfant au quotidien
...



Des thématiques de formation
Le développement de l'enfant
Les relations au sein de la fratrie
L'adolescence
Les troubles du comportement
...

Des thématiques de formation
L'autonomie
L'autorité
La réussite scolaire
Les moments forts d'une prise en charge

Des thématiques de formation
La bientraitance
La gestion des émotions
Le bien-être au travail
La coopération au service des enfants
Le management

PLAIDER EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

La promotion et la mise en oeuvre concrète des droits de l'enfant sont le point commun à toutes les actions développées par SOS Villages d'Enfants dans le monde comme en France. C'est pourquoi SOS Villages d'Enfants mène de nombreuses activités de plaidoyer auprès des organismes nationaux et internationaux.

PLAIDER À L'INTERNATIONAL

À l'international, nous plaidons, en notre nom, en collectifs ou à travers notre Fédération, en faveur des droits de l'enfant auprès des Nations Unies et de l'Union européenne.

La Fédération dispose notamment d'un statut consultatif au conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Europe. Enfin, nous soutenons nos associations partenaires dans leur propre plaidoyer national.

PLAIDER POUR « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

Le plaidoyer consiste à intervenir dans le débat public et auprès des décideurs pour obtenir des changements durables de politiques publiques au profit des enfants et jeunes, notamment accueillis en protection de l'enfance. Notre plaidoyer, incluant une dimension France et Monde, s'articule autour de trois axes :

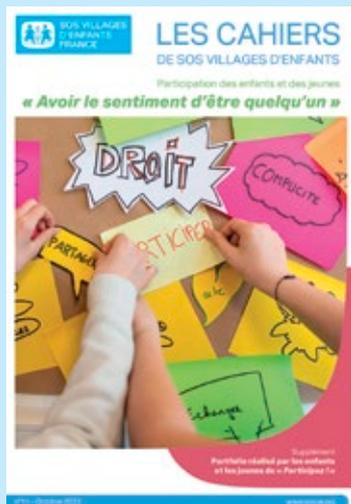
- améliorer les conditions des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance
- défendre les droits de l'enfant
- s'engager pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes en protection de l'enfance.

Ce plaidoyer s'appuie sur l'expérience des professionnels de terrain et celle des enfants et des jeunes. En France, il s'incarne également dans la coordination et la participation à des collectifs d'ONG et d'associations :

- Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement
- Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE)
- Cause Majeur !
- Dynamique « De la Convention aux Actes ! »
- Coordination SUD
- Coordination Humanitaire et Développement (CHD)
- UNIOPSS
- Comité d'entente du Défenseur des droits.

RECHERCHES ET GROUPES DE RÉFLEXION

SOS Villages d'Enfants, dans un double objectif d'amélioration de ses pratiques auprès des enfants et jeunes qu'elle accueille, et de contribution aux débats dans le champ de la protection de l'enfance, dédie une collection, intitulée *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants*, à la publication des principaux résultats des recherches réalisées pour ou avec l'association, et au partage de son expertise sur certains thèmes afin de leur assurer une diffusion auprès d'un large public.



DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN LIEN AVEC DES ÉQUIPES UNIVERSITAIRES

- La fratrie dans le cadre du placement, 2006
- 50 ans d'accueil de fratries en village d'enfants SOS, 2007
- Parcours et devenir de fratries accueillies au village d'enfants SOS de Marseille, 2008
- Parce que nous sommes soeurs et frères, les relations fraternelles pendant le placement, 2012
- Le devenir adulte au prisme d'une recherche par les pairs : voyage en protection de l'enfance, 2015
- Accrochage scolaire en situation de placement. Croire au potentiel de tous les enfants, 2018 : ce Cahier propose une nouvelle approche de la scolarité des enfants placés et cherche à favoriser la création d'alliances éducatives favorisant l'accrochage scolaire
- L'approche par les droits, une boussole pour la protection de l'enfant, 2019
- La dimension fraternelle dans le placement : une ressource à hauteur d'enfant, 2020
- Participation des enfants et des jeunes, « avoir le sentiment d'être quelqu'un », 2022.

GROUPES DE RÉFLEXION NATIONAUX ET EUROPÉENS

- Participation aux groupes d'échanges, de réflexion et d'expertise organisés par notre fédération internationale pour l'amélioration des programmes
- Comité d'entente « protection de l'enfance » - Défenseur des Droits
- Groupe d'appui à « la protection de l'enfance » - CNAPE
- « Vers Le Haut » (Think Tank).

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

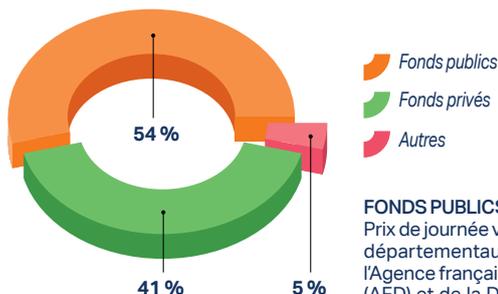
EN FRANCE

Les conseils départementaux prennent en charge les frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants confiés à SOS Villages d'Enfants. Ainsi, le financement des actions de SOS Villages d'Enfants est couvert à 91 % par les fonds publics*.

À L'INTERNATIONAL

Le financement de l'activité à l'international repose principalement sur les fonds privés (parrains, donateurs, testateurs, partenaires).

ORIGINE DES RESSOURCES



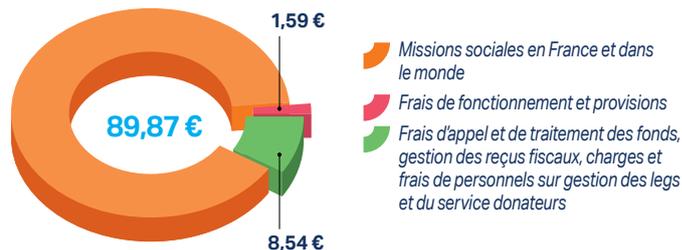
FONDS PUBLICS

Prix de journée versés par les conseils départementaux, et subventions de l'Agence française de développement (AFD) et de la Direction de la coopération internationale de Monaco.

FONDS PRIVÉS

Ressources collectées auprès des personnes physiques, des entreprises et au titre des legs, donations et assurances-vie et des bailleurs institutionnels pour l'action dans le monde.

AFFECTATION DES RESSOURCES

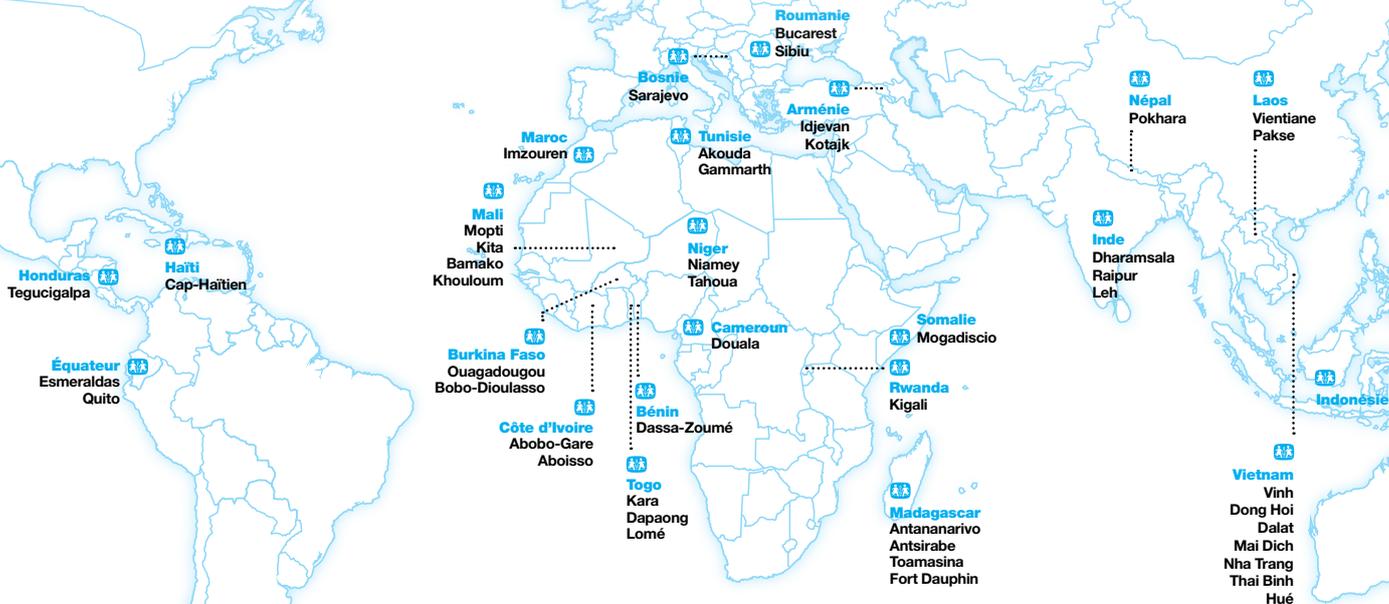


Sur 100 € reçus de la seule générosité du public et des conseils départementaux, 89,87 € vont au profit des enfants.

- 91% du financement d'un village d'enfants SOS en France sont assurés par les conseils départementaux
- 90% des équivalents temps plein (ETP) sont dédiés à l'accompagnement des enfants
- Durée moyenne d'accueil en village d'enfants SOS : 5,5 ans

**Chiffres issus du rapport financier et du rapport d'activité 2021 de SOS Villages d'Enfants France*

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE APPORTE UN SOUTIEN FINANCIER DANS 23 PAYS (PLUS DE 33 729 BÉNÉFICIAIRES)



www.sosve.org

NOUS JOINDRE
SOS Villages d'Enfants France
8, villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25

NOUS SUIVRE

